Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-103_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 103-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ; LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DE LA CCID

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la Commission Communale des Impôts Directs ;
Vu la délibération n° 75-2026 du 11 mai 2026 fixant la liste des personnes proposées en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes proposées en remplaçant deux membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'abroger la délibération n° 75-2026 du 11 mai 2026.

Article 2 : D'approuver la nouvelle liste des personnes proposées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, annexée à la présente délibération, comprenant le remplacement des deux membres suivants :

- Mme PAUL Claude remplacée par Mme GUILLOUCHE Elodie ;
- M. MAUGE Claude remplacé par M. CHEFDOR Roland.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-103_2026-DE

Article 3 : M. le Maire est chargé de transmettre la présente délibération, accompagnée de la nouvelle liste, à la Direction départementale des finances publiques, afin qu'il soit procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO